

REGLEMENT JEU "LE GRAND CONCOURS DU BLISS FESTIVAL 2023"

Publié le 08/09/2023

Article 1 : Organisation du jeu

A l'occasion de son événement Bliss Festival,

La société BLISS STUDIO, société par actions simplifiée au capital de 21.000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 852 8967 780 0028, dont le siège social est situé au 7 RUE LAROMIGUIERE 75005 PARIS,

(ci-après "l'Organisateur»)

La société JOLI BUMP, SAS au capital de 3000 euros inscrite au RCS de Marseille sous le numéro B 808 880 819, dont le siège social se situe au 24 rue Jules Moulet, 13006 MARSEILLE

La société TALM, société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 883 366 411, dont le siège social est situé au 11 bis rue Eugène Jumin 75019 Paris

ATELIER ROSEMOOD SAS au capital de 359 042,00 €, dont le siège social est 27 rue Lanoue Bras de Fer, 44000 NANTES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 499 748 259

La société Blédina, société par actions simplifiée au capital de 24.435.944,25 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 301 374 922, dont le siège social est situé au 81, rue de Sans Souci – CS 13754 - 69576 LIMONEST CEDEX

BABYZEN, SAS au capital de 25 294 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AIX-EN-PROVENCE et dont le siège social est 2355 route des Pinchinats, 13100 Aix-en-Provence

La société What Matters, société par actions simplifiée au capital de 326 838,00 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 841696552, dont le siège social est situé au 25 rue Nicolo 75116 Paris.

La société GOOD FOOD FOR MAMA, société par actions simplifiée au capital de 5 000,00 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Mans sous le numéro 922 809 421, dont le siège social est situé au 20 Bis Rue de la Rivière, 72190 Saint-Pavace

La société STOKKE FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 40 000,00 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 384 717 328, dont le siège social est situé au 2355 Route des Pinchinats - 13100 Aix en provence

La société RAFALI, société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 919 256 628, dont le siège social est situé au 112 RUE PIERRE RENAUEDEL 33130 BEGLES

La société LA ROSEE COSMETICS, société par actions simplifiée au capital de 56 512,00 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 800 064 230, dont le siège social est situé au 5 RUE DU PLAT 69002 LYON 2EME

La société SMOON, société par actions simplifiée au capital de 5 000,00 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 843 426 206, dont le siège social est situé au 71 BD DE STRASBOURG 75010 PARIS 10

La société Ma Petite Vie, société par actions simplifiée au capital de 5 000,00 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 895 091 098, dont le siège social est situé au 110 AV JEAN JAURES 59100 ROUBAIX

La société Jacadi, société par actions simplifiée au capital de 25 847 956,00 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 441 875 473, dont le siège social est situé au 32 RUE GUERSANT 75017 PARIS 17

La société Mama Foundi It, EURL au capital de 15 000,00 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 843 243 585, dont le siège social est situé au 26 AV DE LA REINE VICTORIA 64200 BIARRITZ

La société Atelier Paulin, société par actions simplifiée au capital de 4 165,00 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 808 575 195, dont le siège social est situé au 60 RUE DE RICHELIEU 75002 PARIS 2

La société JEUX RAVENSBURGER SAS, société par actions simplifiée au capital de 17 475 000,00 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mulhouse sous le numéro 388 696 569, dont le siège social est situé au 21 RUE DE DORNACH 68120 PFASTATT

La société LABORATOIRES YVES PONROY - HAVEA PHARMA, société par actions simplifiée au capital de 2 000 000,00 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Laroche-sur-Yon sous le numéro 315 249 821, dont le siège social est situé au PAE VENDEE SUD LOIRE 85612 MONTAIGU CEDEX

La société Elhée, société par actions simplifiée au capital de 125 700,00 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 842 142 028, dont le siège social est situé au 4 RUE CLARA BELLE 38160 SAINT-MARCELLIN

Se sont rapprochés afin de proposer du 08/09/2023 au 5/10/2023 un jeu gratuit, sans obligation d'achat (ci-après "l'Opération"), organisé par l'Organisateur et permettant de tenter de remporter une dotation d'une valeur totale de 4000 € TTC, offerte par l'Organisateur et les Partenaires, sur le site festival.bliss-stories.fr détenu par l'Organisateur, selon les modalités décrites au présent règlement.

(ci-après les "Partenaires")

Article 2 – Conditions de participation

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse mail valide et résident dans un pays de l'Union Européenne, à l'exception du personnel de l'Organisateur, des Partenaires et de leur famille ainsi que toute personne ayant participé à l'élaboration, la promotion et à la gestion du jeu.

L'Organisateur se réserve le droit de désigner un autre gagnant dès lors que le gagnant initial est mineur.

Le seul fait de participer au jeu implique l'acceptation pure, simple et sans réserve du présent règlement.

Article 3 – Modalités de participation

Ce jeu se déroule exclusivement sur le site festival.bliss-stories.fr aux dates indiquées à l'article 1.

Chaque participant devra remplir le formulaire de participation présent sur le site de l'Organisateur à l'adresse suivante : [Jeu concours Bliss festival - Bliss Festival \(bliss-stories.fr\)](https://www.bliss-stories.fr)

Il est rigoureusement interdit pour un même participant (même nom, même prénom, même date de naissance et pays de résidence) de participer à l'Opération avec plusieurs adresses email ou à partir de l'adresse email

d'une autre personne, ou plus généralement, par tout autre moyen visant à permettre à une même personne de participer plusieurs fois à l'Opération. En cas de participations multiples par un même Participant, sa participation à l'Opération sera, immédiatement et de plein droit, annulée.

Article 4 – Désignation du gagnant

Le gagnant sera tiré au sort parmi la liste de participants enregistrés sur le site festival.bliss-stories.fr

Les messages envoyés sur d'autres canaux ne seront pas pris en compte.

L'annonce des gagnants se fera le 09/10/2023 à 17h00 par mail envoyé au gagnant

Le mail envoyé confirmera la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans les 8 jours à compter de l'envoi d'avis de gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Article 5 – Dotation

Le Gagnant se verra attribuer l'ensemble des lots d'une valeur commerciale totale de 4000 € TTC quatre mille euros TTC dont le détail est le suivant :

- 1 beauty routine complète TALM d'une valeur de 190 €
- 1 carte cadeau ROSEMOOD d'une valeur de 150 €, valable sur www.rosemood.fr, hors frais de port, et jusqu'au 30/06/2024
- 1 starter set my planet RAVENSBURGER – GRAVITRAX JUNIOR d'une valeur de 99.90€
- 1 coffret Bliss Bump et 1 Bliss Vanity BLISS d'une valeur de 189.90€
- 6 mois d'abonnement de couches naturelles et écologiques BIOLANE d'une valeur de 359.40€
- 1 porte bébé physiologique Carry & Bloom MAMA HANGS d'une valeur de 289€
- 1 carte cadeau JOLIBUMP d'une valeur de 100€ valable sur jolibump.com, et valable pendant 1 an
- 1 kit Belle Maison WHAT MATTERS d'une valeur de 120€
- 1 valise de maternité JACADI et un body exclusif Bliss x Jacadi d'une valeur de 600€
- 1 poussette yoyo 2 BABYZEN + pack nouveau-né YOYO 0 + olive et le pack couleur YOYO 6 + coloris olive d'une valeur de 669€
- 1 chaise iconique & évolutive tripp trapp vert glacier + ses accessoires STOKKE d'une valeur de 447€
- 1 heure de massage pour prendre soin de soi après l'accouchement (établissement choisi selon le lieu d'habitation de la personne gagnante), d'une valeur de 90 à 130€
- 1 carte-cadeau Tajine Banane et 1 paire de chaussettes Lait's bliss d'une valeur de 300€
- 1 routine de soins doux et safe pour bébé + 1 affiche "Mes premières fois" LA ROSÉE d'une valeur de 68.50€
- 1 ensemble lingerie post-partum SMOON d'une valeur totale de 100€
- 1 carte-cadeau pour créer des affiches & imagiers personnalisés MA PETITE VIE d'une valeur de 150€
- 1 panier "respire" GOOD FOOD d'une valeur de 125€
- 1 coffret naissance de 3 biberons ergonomiques & 100% clean avec tétines ELHÉE, d'une valeur de 110€

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'âge de tout gagnant avant la remise du lot. L'Organisateur et les Partenaires ne sauraient être tenus pour responsables de l'utilisation ou non utilisation, voire du négoce des lots par le gagnant.

Les participants ne recevront aucune rémunération au titre de leur participation. Le gain ne peut donner lieu à aucune sorte de contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en argent sous quelque forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange.

L'Organisateur demandera à chaque gagnant son adresse postale personnelle afin de pouvoir envoyer le gain par voie postale.

Article 6 – Vérification des gagnants et élimination de la participation

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient les modalités, entraînera l'élimination pure et simple de son auteur.

Article 7 – Remboursement des frais de participation

La participation au jeu étant gratuite et sans obligation d'achat de biens ou de services, le remboursement des frais engagés ne pourra être obtenu.

La participation au jeu au moyen d'une connexion internet fixe ou mobile s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (câble, adsl, fibre optique, forfait mobile internet, ...) ne donnera lieu à aucun remboursement dans la mesure ou le fait pour le participant de se connecter pour participer au jeu ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

Article 8 – Responsabilité

La responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée si l'exécution du présent règlement est retardée ou empêchée en cas de force majeure ou de cas fortuit.

Article 9 – Données personnelles

Dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données n°2016-679 du 27 avril 2016, et notamment par le tiers en charge du tirage au sort, les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont collectées par l'Organisateur et font l'objet d'un traitement, sous leur responsabilité, destiné exclusivement à gérer les participations au jeu, désigner les gagnants et remettre les dotations.

Elles ne seront pas conservées au-delà de l'exécution de ces trois obligations.

Toute personne participant au jeu peut exercer son droit d'accès, son droit de rectification et d'effacement, son droit de limitation du traitement, son droit à la portabilité des données ainsi que son droit d'opposition en s'adressant à l'adresse du siège social de l'Organisateur.

Toutefois, les participants sont informés que leur participation ne sera pas validée s'ils s'opposent à la collecte de ces données.

Il est précisé que ces informations ne font l'objet d'aucune communication ou cession à un tiers.

Article 10 – Demande de consultation et modification du règlement

Le règlement peut être consulté gratuitement en ligne et pendant toute la durée du jeu. Il pourra être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande. L'Organisateur se réserve la possibilité de modifier le présent règlement à tout moment sous la forme d'un avenant, publié par annonce en ligne.

Article 11 – Droit applicable

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et aux concours.